

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Huitième session

Paris, 4-7 juin 1984

Point 4 de l'ordre du jour provisoire : Listes indicatives de biens culturels  
reçues depuis la septième session ordinaire du Comité.

1. Afin de lui permettre d'apprécier dans le contexte le plus large possible la valeur universelle exceptionnelle de chaque bien proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité a invité chaque Etat partie à lui soumettre une liste indicative des biens culturels et naturels situés sur son territoire dont il envisage de proposer l'inscription au cours des cinq à dix années à venir. En application de l'article 11.1 de la Convention, concernant la présentation des inventaires, le Comité a, à sa 7e session, demandé à tous les Etats parties qui ne l'avaient pas encore fait de transmettre au Secrétariat au cours de l'année 1984 cette liste indicative sans laquelle les propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ne pourront plus être examinées par le Comité à partir de 1985.
2. Le Secrétariat a reçu des listes indicatives de la Jamahiriya arabe libyenne et du Royaume hashémite de Jordanie qui sont jointes au présent document.
3. Les 10 et 11 avril dernier, une réunion pour l'harmonisation des listes indicatives des monuments et des sites historiques présentées par certains pays européens a été organisée par le Conseil international des Monuments et des Sites (ICOMOS).

../..

A cette occasion, les Etats parties suivants: République fédérale d'Allemagne, Bulgarie, Espagne, France, Grèce, Italie, Suisse et Turquie ont présenté soit une première liste indicative soit une liste révisée. Les représentants du Portugal ont annoncé qu'une liste indicative serait présentée par leur gouvernement dans un proche avenir. Deux représentants du Liban ont assisté à la réunion en tant qu'observateurs. Cette réunion s'est avérée particulièrement fructueuse et a permis à tous les participants d'avoir une vue d'ensemble des monuments et sites que chaque Etat représenté à la réunion envisage d'inclure dans sa liste indicative. Les travaux nécessaires pour la mise au point des listes harmonisées seront poursuivis par les autorités nationales concernées, en consultation avec l'ICOMOS. Il est escompté qu'un certain nombre des Etats représentés à la réunion sera en mesure de présenter leur liste indicative avant la 8ème session du Comité du patrimoine mondial.

Janvier 1984

Liste indicative des biens culturels dont la Jamahiriya arabe libyenne envisage de proposer l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

---

1. Site archéologique de Leptis Magna (déjà inscrit)
2. Site archéologique de Sabratha (déjà inscrit)
3. Site archéologique de Cyrène (déjà inscrit)
4. Site archéologique de la ville de Ptolémaïs (Tolmeita)  
(proposition qui sera étudiée cette année)
5. Sites rupestres préhistoriques du Tadrart Acacus  
(proposition qui sera étudiée cette année)
6. La vieille ville de Tripoli
7. Germa
8. Ghadamès
9. Ghirza
10. Apollonia de la Pentapole
11. Euhespéridès
12. Medin Sul-ton Charax, Iscina, Sort
13. Tauchira (aujourd'hui Tocra).

1. La vieille ville de Tripoli

On pense généralement que Tripoli occupe l'emplacement d'Oea, construite par les Phéniciens au septième siècle av. J.C. La ville n'avait pas une forme régulière, mais elle était complètement entourée par de solides remparts de pierre percés de portes magnifiques dont les vestiges attestent encore aujourd'hui la splendeur.

Le site proposé répond à tous les critères énoncés par le Comité du patrimoine mondial.

2. Germa

La capitale des Garamantes a été fondée au cinquième siècle av. J.C. au milieu du désert libyque où il n'y avait pas de matériaux de construction. On sait qu'à l'origine les Garamantes vivaient dans des habitations rudimentaires, des huttes ou des tentes faites de peau. La capitale doit dater d'une époque postérieure au développement du royaume des Garamantes ; les ruines de l'antique Germa indiquent qu'elle était ceinte de murailles et de fossés qui entouraient de grandes maisons, des bains, des temples et des marchés de type romain. Le site répond aux critères II, III et IV.

3. Ghadamès

Ghadamès (autrefois Cydamae) est située à l'intersection des trois grandes voies de communication reliant l'intérieur et la côte. Comme tous les avant-postes importants situés à la frontière nord-ouest de la Libye, aux confins de la Libye, de la Tunisie et de l'Algérie actuelles, ces routes ont joué un rôle dominant dans le commerce transsaharien. Depuis l'époque préclassique la ville était habitée par des Berbères qui l'avaient entourée d'épaisses fortifications. Toutefois elle se rendit, ouvrant ses portes à C. Balbus, lorsque celui-ci, parti de Sabratha, mena son expédition victorieuse contre les Garamantes du Fezzan en 19 av. J.C. Cydamae (aujourd'hui Ghadamès) devint alors l'alliée de Rome. Cette ville, que des auteurs arabes ont appelée "la perle du désert", est unique par son style et par sa configuration.

4. Ghirza

Cette ville située dans le désert était entièrement construite en pierres admirablement taillées ; ses édifices étaient souvent ornés avec une profusion de détails caractéristique du style romano-libyen. Les plus anciennes fermes fortifiées ont manifestement été conçues et construites, suivant un modèle établi, par la population locale comme

le montrent les inscriptions libyennes en caractères latins que portent les reliefs sculptés sur les tombes des temples et sur les mausolées. Ces limitanei nous offrent une image saisissante de la vie quotidienne : des chevaux et des chameaux labourent les oueds; on récolte du blé et des pommes de pin ; le propriétaire de l'exploitation, assis sur une chaise pliante, dirige en personne les travaux de ses serviteurs et de ses ouvriers. D'autres reliefs montrent qu'il était possible de cultiver des palmiers dattiers dans les oueds les plus fertiles.

On peut voir à Ghirza, la ville du désert, dans un état de conservation excellent, quelques-unes de ces fermes et de ces tombes au style raffiné.

#### 5. Apollonia de la Pentapole

L'antique Apollonia a été le port de Cyrène pendant plus de mille ans ; ses ruines forment une partie essentielle de l'ensemble archéologique. On peut aller les visiter facilement en prenant à partir de Cyrène la route moderne de 20 km qui suit l'ancienne route qui reliait la ville au port. Cette ancienne route a été construite par les Grecs à l'époque où leur marine marchande commençait à se développer ; en 100 ap. J.C. on fit travailler des soldats à son amélioration.

La ville reçut le nom d'Apollonia en l'honneur du dieu protecteur qui conduisit les Grecs en Libye mais, à l'époque byzantine, des réfugiés musulmans venus de Crète en 897 lui donnèrent le nom de Sozusa, dont est dérivé le nom arabe moderne de "Susa".

#### 6. Euhepéridès

La ville qui occupa la première l'emplacement de Benghazi fut probablement fondée par des colons grecs venus de Cyrène ou de Barca avant 515 av. J.C. ; elle s'élevait sur une hauteur à l'extrémité nord de l'actuel marais salant de Sidi Abeid.

Les fouilles effectuées par le Département des antiquités avec la collaboration de l'Ashmolean Museum d'Oxford ont fait apparaître le plan d'Euhepéridès ; la ville s'étendait à partir du cimetière de Sidi Abeid vers le sud en direction du bord du marais salant. On peut voir nettement les rues, les pâtés de maisons et les remparts à côté d'une grande quantité de fragments de poteries grecques et des maisons de la ville grecque ; on peut voir aussi des pavements de mosaïque.

7. Medin Sulton Charax, Iscina, Sort

La Grande Syrte qui est la région la plus étendue de Libye et celle qui est habitée depuis le plus longtemps, contient de nombreux sites antiques. Les Carthaginois, les Romains et les premiers musulmans ont fondé sur le site de Medin Sulton des villes connues respectivement sous les noms de Charax, Iscina et Sort.

Le Département des antiquités a fait des fouilles sur le site et exhumé les principales ruines de Sulton qui s'étendent entre la route côtière et la mer à 55 km à l'est de l'actuelle Sort ; elles se trouvent à environ 51 km de Sort si l'on prend la vieille piste de caravane, plus directe, qui longe la côte.

La première description moderne de Medin Sulton est l'aperçu qu'en ont donné en 1821 les frères Beechey dans leur étude géographique et archéologique de la Grande Syrte.

Le Département des antiquités a effectué des fouilles à l'endroit où les vestiges de plusieurs solides forteresses semblaient indiquer l'emplacement d'une importante place forte, et au sud-est sur le site d'une ville ancienne appelée Médina. On peut encore aujourd'hui voir ces forteresses qui sont incorporées aux remparts entourant la ville musulmane de Sort.

8. Tauchira (aujourd'hui Tocrâ)

Tauchira a été fondée par des habitants de Cyrène. Les fouilles effectuées par le Département des antiquités ont montré que Tauchira était habitée très peu de temps après 631 av. J.C., date à laquelle on fait traditionnellement remonter la fondation de Cyrène.

L'ensemble de poteries le plus ancien qu'on ait retrouvé à Tauchira date de 620 av. J.C.

Cette ville de la Pentapole s'étend tout près du point où l'extrémité occidentale du haut plateau de la Cyrénaïque s'approche de la mer. De la ville on accède au plateau directement ; à El Merj, on le fait par une route qui existe depuis l'antiquité.

Les vestiges qui attirent le plus l'attention à Tauchira (aujourd'hui Tocrâ) datent de l'époque qui va de la conquête romaine à l'invasion arabe au milieu du septième siècle.

Le nom de la Pentapole proprement dite, qui s'étendait de Benghazi (Bérénice) à Derna, vient de ce que cette région comprenait cinq grandes colonies dans l'Antiquité.

Les sites de Bérénice, Tauchira (Tocrâ), Ptolemaïs (Tolmeita), Apollonia (Marsa Susa) et Cyrène, ainsi que celui de l'antique Barca qui avait précédé Ptolemaïs, sont connus depuis longtemps. Les archéologues y ont fait des fouilles ; les résultats d'une partie de leurs recherches seront communiqués en même temps que les propositions d'inscription.

REUNION POUR L'HARMONISATION DES LISTES INDICATIVES DES BIENS CULTURELS

---

PRESENTES PAR CERTAINS PAYS EUROPEENS

---

( 10 - 11 avril 1984 )

LISTE DES PARTICIPANTS

---

PARTICIPANTS:

BULGARIE : Mme Magdalena Stantscheva

ESPAGNE : M. Anton Capitel  
M. José Merino de Caceres

FRANCE : M. François Enaud

GRECE : Mme Efi Delinicola  
Mme Agnès Couvelas

ITALIE : M. Franco Borsi  
M. Mario Lolli - Ghetti

PORTUGAL : M. Alvaro Monjardino  
M. Luis Castro Lobo

R.F.A. : M. W. Bornheim gen. Schilling  
M. Hans Caspary

SUISSE : M. Ernest Martin

TURQUIE : Mme Veka Inal  
Mme Ulkü Izmiriligil

OBSERVATEUR :

LIBAN : Mme Maha Chalabi  
M. Wagih Ghoussoub

UNESCO : Mme Anne Raidl, Division du Patrimoine Culturel  
Mlle Paule-Claude Benedict

ICOMOS : M. Michel Parent, Président  
M. Léon Pressouyre, Coordonnateur de l'ICOMOS pour la Convention  
Mme Delphine Lapeyre, Secrétariat  
Mme Martine Bernard, Secrétariat



REUNION POUR L'HARMONISATION DES LISTES INDICATIVES DES BIENS CULTURELS PRESENTES  
PAR CERTAINS PAYS EUROPEENS

(Icomos, Paris, 10 - 11 avril 1984)

Neuf pays européens : la Bulgarie, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Portugal, la R.F.A., la Suisse et la Turquie ont été représentés à cette réunion, organisée par l'Icomos, et dont l'objectif premier était l'harmonisation des listes indicatives présentées par ces Etats.

L'Espagne, l'Italie et la R.F.A ont soumis de nouvelles listes indicatives, établies à la lumière des orientations qui s'étaient dessinées, l'an passé, à l'issue de la première réunion qui s'était tenue, au siège de l'ICOMOS, les 19 et 20 avril 1983.

La Grèce et la Turquie ont présenté respectivement une première liste provisoire, souhaitant la normaliser, avant de lui donner un caractère officiel.

Le Portugal et la Suisse devraient présenter, dans les mois prochains, une nouvelle liste indicative.

Après avoir invité les représentants de ces neuf pays européens à présenter, tour à tour, leur liste indicative, Monsieur Michel Parent, Président de l'ICOMOS, a retenu, à l'approbation de tous les participants, la liste italienne à titre d'exemple. Elle présente, en effet, l'avantage de respecter les deux présentations souhaitées par l'ICOMOS, à la fois typologique et historique. Ces deux présentations facilitent les comparaisons entre biens culturels relevant d'un même type et permettent de saisir l'idée qu'un pays peut avoir de son patrimoine. La présentation géographique, évoquée en 1983, a été écartée. Le respect, par un pays, d'une présentation équilibrée entre chacune de ses régions risquerait d'affaiblir la valeur de sa liste nationale.

Monsieur Parent a estimé qu'il serait souhaitable que cet effort de normalisation dans la présentation des listes indicatives puisse être poursuivi par d'autres continents et qu'en conséquence, il apparaissait nécessaire d'établir des listes universellement cohérentes, à partir de leur présentation actuelle.

Monsieur Léon Pressouyre, coordonnateur de l'ICOMOS pour la Convention, a invité, de son côté, les Etats à ne porter sur leur liste que des monuments de valeur universelle, à ne mettre en valeur que la dominante culturelle de leur pays, les témoins

.../...

principes

d'une civilisation, et enfin, à observer une grande sévérité dans ces choix qui devraient rester très représentatifs. Ainsi, toute présentation énumérative ou répétitive serait évitée.

Madame Raidl, de la division du Patrimoine Culturel de l'UNESCO, a souligné l'importance qu'il y aurait à ne pas proposer des biens dont la seule référence serait le critère VI, la valeur historique n'étant justifiée qu'à la condition que la structure du monument soit exceptionnelle.

A partir de ces choix nationaux, les participants ont entrevu la nécessité de faire des choix supra-nationaux qui pourraient se rattacher à quelques grands thèmes relativement homogènes. Ces propositions thématiques supra-nationales permettraient d'avoir une vision complète de biens culturels dont l'inscription ne serait pas seule fondée sur leurs qualités architecturales.

Monsieur Parent a insisté sur le fait qu'il n'apparaissait pas nécessaire de faire apparaître sur cette liste "européenne" toutes les civilisations, qu'il fallait garder à l'esprit que cette liste était mondiale et qu'en conséquence, il importait de laisser aux autres continents la possibilité de présenter des biens caractéristiques de leur évolution culturelle (cf architecture vernaculaire pour le continent africain, monuments néoclassiques en Amérique du Nord etc.). Un équilibre serait ainsi observé entre les pays d'Europe et ceux des autres continents.

Monsieur Parent a souhaité que soit adoptée pour les centres historiques urbains une présentation logique et géographique d'unité urbaine, permettant de retracer les différentes marques de leur évolution à travers les siècles et de privilégier, dans certains cas, un découpage par zones pour un ensemble de monuments qui justifierait à lui seul d'une inscription sur la Liste du patrimoine Mondial (cf les places de Nancy, inscrites en 1983).

Après avoir présenté ces recommandations, M. Parent et M. Pressouyre ont constitué deux groupes de travail qui ont permis d'établir des listes communes cohérentes, à partir de thèmes aussi larges que la Préhistoire et que l'Antiquité et à partir de thèmes plus spécifiques tels que l'hellénicité, la romanité ou, pour la période médiévale, les routes de pèlerinage. Ces groupes d'étude ont défini les priorités du patrimoine mondial à partir de celles des patrimoines nationaux. Les participants ont admis à l'unanimité qu'il importait de ne pas laisser figurer à parité des civilisations n'ayant pas exercé la même influence et de laisser toujours la priorité aux centres d'impulsion. Des choix sévères ont, dans cet esprit, été opérés d'un commun accord.

C'est pour l'époque préhistorique qu'il est apparu le plus aisé de dresser

une liste équilibrée. L'identification nationale n'apparaît pas, en effet, pour cette période proto-historique. Pour dresser une liste des biens antiques englobant toutes les civilisations européennes, les pays ont tenté de faire apparaître, sous l'angle de la colonisation, les parties communes ressortissant soit à la civilisation grecque, soit à la civilisation romaine. Cependant, la nécessité de travailler entre petits groupes d'experts appartenant à une même aire géographique, s'est rapidement imposée, puisque les spécificités de chaque pays se resserrent au fil de l'histoire. (cf. l'étude de l'architecture religieuse des pays Balkans n'est, en effet, pas applicable à l'Europe entière, puisque l'architecture de la chrétienté d'Orient est distincte de celle d'Occident).

Enfin, Monsieur Enaud a suggéré qu'il pourrait y avoir deux niveaux de listes, une liste nationale, large, témoignant de l'héritage culturel national et, une autre liste destinée à être présentée à l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial. Pour la présentation de cette deuxième catégorie de listes, M. Enaud a proposé que chaque pays fasse apparaître :

- 1) des priorités absolues, de réputation universelle,
- 2) des priorités relatives pour lesquelles des documents d'appréciation complémentaires devraient être fournis .

L'absence de certains pays européens (cf Yougoslavie, Roumanie, etc.) n'a permis aux participants que d'ébaucher, à titre d'exemple, une première liste "européenne" au cours de ces deux journées de travail. 200 biens culturels y ont été portés (65 pour l'Antiquité, 105 pour l'époque médiévale et 30 pour les Temps Modernes). Les neuf Etats réunis ayant opéré des choix sévères à partir de leurs listes indicatives nationales, ont perçu l'importance qu'il y aurait à limiter le nombre des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine Mondial dont le caractère premier doit rester universel et non euro-centriste.

PROJET DE LISTE INDICATIVE REVISEE

---

BULGARIE

---

NEOLITHIQUE

- 2 habitations de Stara Zagora

ANTIQUITE

- Tombeau thrace de Svechtari
- Tombeau de Silistra

ARCHITECTURE MONASTIQUE

- Batchkovo
- Ville de Melnik et Monastère de Rojene

PROJET DE LISTE INDICATIVE REVISEE

---

ESPAGNE

---

PREHISTOIRE

- Altamira
- Minorque

ANTIQUITE GRECQUE

- Ampurias

ANTIQUITE ROMAINE

- Aqueduc de Ségovie
- Pont d'Alcantara
- Merida (Emerita Augusta)

ARCHITECTURE MEDIEVALE

- Eglises de Tarrasa
- Santiago de Peñalba
- La Giralda de Séville
- Saint-Jacques de Compostelle
- San Pedro de Jaca
- Santa Maria de Eunate
- Monastère de Poblet
- Chartreuse de Miraflores
- Santo Domingo de Silos
- Alt Vila (Ibiza)
- Las Huelgas
- Hopital de Tolède
- Salamanque
- Cathédrale de Palma de Majorque
- Lonja de Valence

RENAISSANCE

- Jaen, cathédrale
- Almagro

BAROQUE

\_ Palacio de la Granja

- Madrid, Palacio Real

- Salamanca, Plaza mayor

PROJET DE LISTE INDICATIVE REVISEE

---

FRANCE

---

ANTIQUITE ROMAINE

- Pont du Gard

ARCHITECTURE MEDIEVALE

- Saint-Sernin de Toulouse
- Conques
- Aigues Mortes
- Saint-Benoît sur Loire
- Jumièges
- Jacobins de Toulouse
- Cathédrale de Reims
- Saint-Denis
- Hospices de Beaune
- Cathédrale de Laon
- Cathédrale de Bourges

CENTRES URBAINS MEDIEVAUX

- Avignon
- Strasbourg (la grande île)
- Albi
- Troyes

RENAISSANCE

- Château de Blois

ARCHITECTURE CLASSIQUE

- Les Invalides
- Besançon

PROJET DE LISTE INDICATIVE REVISEE

---

GRECE

---

PREHISTOIRE

- Sesklo - Dimini
- Acropoles mycéniennes
- Sites minoens

ANTIQUITE GRECQUE

- Athènes
- Olympie
- Epidaure
- Vergina
- Samos (Heraeion)
- Dodone
- Philippe
- Delos
- Delphes

ANTIQUITE ROMAINE

- Athènes
- Nikopolis

ARCHITECTURE BYZANTINE

- Les Météores
- Mont Athos
- Mystra
- Athènes
- Patmos
- Santorin
- Naxos



ARCHITECTURE MILITAIRE

- Rhodes
- Corfou

PROJET DE LISTE INDICATIVE REVISEE

---

ITALIE

---

PREHISTOIRE

- Borumini

ANTIQUITE GRECQUE

- Paestum
- Agrigente
- Selinonte
- Segeste
- Syracuse

ANTIQUITE ROMAINE

- Palestrina
- Terracina
- Tivoli
- Via Appia
- Aoste
- Verone
- Ostie
- Campi Flegrei
- Pompei
- Herculaneum
- Villa Adriana
- Piazza Armerina
- Arc de Bénévent

ARCHITECTURE MEDIEVALE

- Brescia (San Salvatore)
- Cividale
- Venise
- Gênes
- Bari
- Otrente

- Monreale
- Galuzzo , la Chartreuse
- Assise

#### ARCHITECTURE BYZANTINE

- Ravenne
- Torcello
- Monreale
- Cefalu
- Palerme
- Grottes d'Italie du Sud

#### ENSEMBLES URBAINS MEDIEVAUX

- Lucques
- Vicence
- Pise
- Parme
- Vérone (monuments romains et romans)
- Bologne
- Sienne
- Orvieto

#### ARCHITECTURE PALATIALE

- Castel del Monte
- Il Maschio Angioino à Naples

#### RENAISSANCE

- Ferrare
- Pienza
- Sabbioneta
- Vicence
- Mantoue, Palais du Te
- Urbin , Palais ducal
- 2 villas médicéennes (Poggio a Cajano)
- 2 villas palladiennes (Rotonda)

EGLISES DE LA RENAISSANCE

- Todi , Chiesa della Consolazione
- Montepulciano , San Biagio
- Prato , Santa Maria delle Carceri
- Parme , Santa maria della Steccata
  
- Rimini , San Francesco - il Tempio Malatestiano
- Mantoue , Sant'Andrea
- Faenza , il Duomo
- Torino , il Duomo

ARCHITECTURE BAROQUE

- Naples (Palazzo Reale - San Carlo)
- Torino (Palazzo Madama, Stupinigi, Venaria Reale)
- Caserta , la reggia
  
- Lecce , Arcivescovado, Sant'Oronzo
- Palerme

PROJET DE LISTE INDICATIVE REVISEE

---

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

---

ANTIQUITE ROMAINE

- Trèves

ARCHITECTURE MEDIEVALE

- Ile de Reicheneau
- Hildesheim
- Maria Laach
- Maulbronn
- Eberbach
- Bamberg
- Worms
- Lorsh
- Cologne
- Gelnhausen
- Externsteine
  
- Vallée du Rhin

RENAISSANCE

- Luneburg
- Augsburg
  
- Heidelberg

ARCHITECTURE BAROQUE

- Bruhl
- Vierzehnheiligen
- Weltenburg
  
- Ottobeuren
- Weingarten

PROJET DE LISTE INDICATIVE REVISEE

---

TURQUIE

PREHISTOIRE

- Gatalhoyuk
- Troie
- Gordion
- Sardes
- Xanthos

ART RUPESTRE

- Bogaskoy

ANTIQUITE GRECQUE ET ROMAINE

- Ephese
- Priene
- Pergame
- Assos
- Nemrut
- Didymes
- Aspendos

ROUTES DE LA FOI

- Ephese
- Antioche
- Myra

ARCHITECTURE BYZANTINE

- Sumela
- Goreme
- Istanbul

## REUNION DES CRITERES

---

( Paris, Icomos, 20-21 février 1984 )

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION

---

Président : M. Michel Parent

Coordonnateur : M. L. Pressouyre

Experts : M. A. Daoulatli  
M. S. Tschudi-Madsen  
M. J. Dalibard  
M. A. Beschaouch  
M. J. O. Gazaneo

Observateur : Mme A. Smith

Unesco : Mme A. Raidl, Division du Patrimoine Culturel

Secrétariat : Mme Delphine Lapeyre  
Mme Florence Savatier  
Mme Martine Bernard

Monsieur Michel Parent, Président de l'ICOMOS, a ouvert la réunion en insistant sur le fait que le Bureau du Comité du Patrimoine Mondial était arrivé à un tournant, et qu'il paraissait donc nécessaire de réfléchir sur les difficultés rencontrées dans l'interprétation des critères d'inscription des biens culturels sur la Liste du Patrimoine Mondial. Le Président a insisté sur l'urgence qu'il y aurait à définir une stratégie pour l'avenir.

Les experts, convoqués à cette réunion, ont été interrogés tour à tour, et ont unanimement reconnu la nécessité qu'il y aurait à adopter une politique d'évaluation et de contrôle plus cohérente. Ils ont attribué certaines difficultés signalées dans le traitement des dossiers au laps de temps très court entre les sessions du Bureau de l'ICOMOS et celle du Comité du Patrimoine Mondial. Ce manque de temps ne permet pas toujours d'obtenir des garanties suffisantes de la part des gouvernements.

Madame Raidl a constaté que l'évolution des recommandations de l'ICOMOS vers une définition plus large de la zone de protection des biens, avait entraîné un problème de contrôle de l'authenticité de ces biens et celui de leur protection réelle (cf. vallée du Wadi Hadramaout, inscrite en 1982).

.../...

Elle souhaite que cet élargissement des périmètres de protection ne s'applique qu'à des zones contrôlables et que des recommandations plus précises soient faites aux Etats quant aux principes et mesures de sauvegarde qui devraient être appliquées après l'inscription. Tout un travail de vérification des dossiers semble s'imposer (plans, périmètres de protection, mesures juridiques) et entraînera une correspondance suivie avec les Etats et une assistance aux Etats dépourvus de structures administratives adéquates.

Madame Raidl et Monsieur Beschaouch ont demandé, en outre, que les conditions qui, selon l'avis de l'ICOMOS, devraient être remplies préalablement à l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial, soient clairement distinguées des recommandations portant sur les mesures à prendre après l'inscription. Ces conditions devront être présentées suffisamment à l'avance par l'ICOMOS, afin que les pays puissent prendre toutes dispositions utiles.

M. Beschaouch souligne l'importance qu'il y aurait à informer les pays et à leur faire comprendre l'intérêt qu'ils peuvent retirer des mesures de protection recommandées. Il est nécessaire également d'expliquer les différents niveaux d'exigence (recommandations ou conditions). Les conditions préalables à l'inscription auraient donc un caractère plus fort que les simples recommandations. M. Beschaouch pense qu'il faudrait donner une forme précise aux "conditions préalables", qui doivent être enregistrées comme des obstacles à toute inscription immédiate.

A l'invitation de Monsieur Parent, Monsieur Pressouyre a retracé l'évolution de ces dernières années, de façon à orienter les réflexions de la réunion.

M. Pressouyre a insisté sur le fait que les propositions faites par les pays ne paraissent plus essentiellement dictées par des considérations esthétiques mais plutôt par une problématique historique.

A l'origine, le Bureau de l'ICOMOS s'attachait davantage au critère d'unicité (critère 1) et à l'idée de chef d'oeuvre absolu. L'orientation actuelle de l'ICOMOS, comme on l'a souligné en début de séance, va vers un élargissement des zones inscrites et une protection accrue de leur environnement (cf. Cathédrale de Chartres, inscrite en 1979, et, les Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy, inscrites en 1983).

M. Pressouyre a souligné que l'appréciation du critère d'authenticité évoluait selon la nature des biens culturels proposés à l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial.

Enfin, il a insisté sur l'ambiguïté de la notion d'universalité, dif-



féremment appréciée par chaque nation.

Après ce constat, Monsieur Michel Parent a souhaité que la réflexion des deux journées de travail s'oriente sur un examen des trois notions d'authenticité, de représentativité et d'universalité.

M. Tschudi-Madsen propose une définition de la première notion : "la préservation des valeurs originelles du bien culturel, à travers les restaurations successives".

Il suggère que la discussion sur cette notion d'authenticité s'attache à cinq points essentiels, selon lui :

- authenticité des matériaux (cf. exemple japonais),
- authenticité de la structure qui ne doit pas être modifiée pour des raisons économiques ou techniques,
- authenticité des surfaces, rarement prise en compte,
- authenticité des formes architecturales (cette notion est approchée différemment en Occident et en Orient) et
- authenticité de la fonction.

M. Dalibard n'a pas attribué la même importance à ces éléments. Il souligne que seules la structure et les formes architecturales peuvent être conservées, alors que les matériaux, la surface et la fonction changent et que les politiques de conservation varient d'un pays à l'autre.

M. Daoulatli pense que la notion d'authenticité n'est pas appréhendée partout de la même manière.

Pour M. Beschaouch, c'est l'authenticité des matériaux qui est essentielle. Il considère que les adjonctions font partie de l'histoire et que l'on n'a pas à changer l'histoire.

Enfin, la conception de l'authenticité n'est pas la même pour chaque type de biens. Des cas limites se présentent fréquemment pour les sites archéologiques et les restaurations du XIX<sup>ème</sup> siècle (cf. Cnossos et Pierrefonds).

Considérant que la définition absolue de l'authenticité n'est applicable qu'à un très petit nombre de biens, M. Pressouyre a proposé pour les ensembles, une définition assouplie : "que la structure, les matériaux, les formes et, si possible, les fonctions du bien fassent essentiellement référence à la civilisation ou à la suite de civilisations au titre desquelles le bien est proposé à l'inscription".

La deuxième journée de travail a été consacrée à l'approfondissement des notions de représentativité et d'universalité.

Après que les divers intervenants aient mis en lumière, à partir d'exemples concrets, les interprétations contradictoires qui ont été données de ces notions, la majorité des participants souhaite que soit prise en considération la possibilité de propositions d'inscriptions par série ou par thème.

Pour qu'il y ait série, il faut qu'il y ait homogénéité entre les biens. Monsieur Parent insiste sur le rôle incitatif de l'ICOMOS pour la définition de ces séries (ex. églises cisterciennes, cathédrales gothiques, missions jésuites, palais abassides etc.). M. Gazaneo et Mme Smith appuient cette proposition et suggèrent d'autres séries (ex. haciendas, fazendas, estancias ou fundos etc.)

Monsieur Parent suggère d'ajouter au classement typologique un classement thématique (ex. route de la soie, routes de pèlerinage, grandes routes commerciales maritimes etc.).

Les participants, constatant que les lacunes de la liste actuelle résultent, entre autres, du fait que de nombreux pays n'ont pas adhéré à la Convention du Patrimoine Mondial, souhaitent l'élaboration d'une liste prospective du Patrimoine Mondial, après consultation d'experts internationaux.

Cette liste de référence permettrait de guider à la fois les pays et le Comité dans leurs choix futurs.

Quelques exercices faits, en fin de séance, sur la base d'études antérieures, ont confirmé l'intérêt de cette procédure.

Février 1984

Liste provisoire des biens que le Royaume hachémite de Jordanie envisage de proposer pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

---

1. Pétra
  2. Jerash (Gerasa)
  3. Umm Qays (Gadara)
  4. Qusair Amra
  5. Karak
  6. Tabaqat Fahl (Pella)
-

P E T R A

PROVINCE OU REGION District de Ma'am

SITUATION GEOGRAPHIQUE 35°26'2" Est  
30°19'7" Nord  
Environ 240 km au sud d'Amman

STATUT JURIDIQUE L'ensemble de la cité est sous la  
juridiction du Département des antiquités.  
Bien national.

IDENTIFICATION Capitale du royaume des Nabatéens, florissante  
entre le Ier siècle avant J.-C. et le Ier  
siècle après J.-C. Ce site est unique car  
les façades sont presque toutes creusées  
dans les falaises de grès. La cité présente  
un ensemble très riche de monuments de la  
fin de l'époque hellénistique.

HISTOIRE Les origines des Nabatéens sont encore très  
mal connues. Ils venaient peut-être de la  
péninsule arabe et se seraient installés  
parmi les Edomites à Pétra et dans les  
environs, pour finalement s'emparer de la  
cité.

En 312 avant J.-C., les Nabatéens repoussèrent  
une attaque organisée par le souverain grec  
de Syrie, "Antigonos". Au Ier siècle avant  
J.-C., le conflit entre les Ptolémées et  
les Séleucides permit aux Nabatéens d'étendre  
leur influence vers le nord jusqu'à Damas,  
sous le règne d'Arétas III philhellène  
(84-56 avant J.-C.). La cité continua à  
prosperer jusqu'à l'extinction de la lignée  
des rois nabatéens en l'an 106 après J.-C.,  
date à laquelle Pétra fut annexée à la  
province d'Arabie nouvellement créée.  
L'administration romaine donna un nouvel  
élan à la vie culturelle de la cité et une  
douzaine de nouveaux monuments furent  
construits au cours de cette période. A  
l'époque byzantine, la cité était devenue  
beaucoup moins étendue, mais elle était  
encore suffisamment importante pour devenir  
le siège d'un évêché au IVe siècle. Une  
catastrophe naturelle entraîna la destruction  
finale de la cité, comme l'attestent des  
fouilles archéologiques récentes.

De nombreuses fouilles ont été effectuées sur ce site par la British School of Archaeology, l'Université de l'Utah et l'Université de Jordanie. La restauration du "Qasr al-Bint" est en cours.

BIBLIOGRAPHIE

- Brünnow et Domaszewski, Die provincia Arabia, vol. 1 (Strasbourg, 1904).
- I. Browning, Petra (Londres, 1974). La bibliographie y est plus étoffée.

JERASH (GERASA)

PROVINCE OU REGION District d'Irbid

LOCALISATION 40 km au nord d'Amman

STATUT JURIDIQUE La partie occidentale de la ville romaine est sous la juridiction du Département des antiquités.

La partie orientale est recouverte par les constructions de la ville moderne.

IDENTIFICATION Jerash est la mieux conservée des villes des provinces romaines au Moyen-Orient. Ses rues bordées de colonnades régulières, ses théâtres, ses temples, ses thermes et son nymphée en sont les principaux attraits.

HISTOIRE La ville s'appelait autrefois "Antioche sur le Chrysorrhée" (rivière dorée), allusion à la rivière qui serpente encore de nos jours dans le centre de la ville. Ce nom signifie peut-être que sa création est due à un roi séleucide - probablement Antiochos IV. Des inscriptions trouvées à Jerash en attribuent aussi la fondation à Alexandre le Grand.

Après l'arrivée de Pompée en 63 avant J.-C., Jerash rallia le Décapole et considéra cette date comme marquant le début d'une ère nouvelle. Vers le milieu du Ier siècle après J.-C., un grand programme de construction fut lancé. On commença alors à construire un temple dédié à Zeus et un autre à Artémis, et un plan d'urbanisme ambitieux fut adopté. Ces travaux n'étaient que le prélude à ceux que devaient entreprendre Trajan et Hadrien, et qui permirent à la ville de connaître un véritable âge d'or sous les Antonins. Vers la fin du IIe siècle, de grands projets furent entrepris : les rues principales furent élargies, on commença à édifier l'immense propylée du temple d'Artémis et le nymphée fut construit en 191.

A l'époque byzantine, la ville était encore assez importante pour qu'on y construise au moins neuf églises, et ses évêques participèrent aux conciles de Séleucie et de Chalcédoine en 359 et 451 respectivement. Sa prospérité continua jusqu'au milieu du VIIIe siècle, date à laquelle un violent tremblement de terre détruisit la plupart des monuments de la ville.

Entre 1928 et 1934, une expédition conjointe de l'Université de Yale et de la British School of Archaeology de Jérusalem effectua des fouilles à Jerash. Les résultats en furent publiés dans un ouvrage volumineux sous la direction de C.H. Kraeling. Dans le cadre du plan quinquennal de développement lancé en 1981, un programme intensif de fouilles et de restauration sera entrepris en coopération avec des équipes internationales originaires de différents pays.

#### BIBLIOGRAPHIE

- C.H. Kraeling, Gerasa : City of the Decapolis (New Haven, 1938)
- I. Browning, Jerash and the Decapolis (Londres, 1962).

UMM QAYS (GADARA)

PROVINCE OU REGION	District d'Irbid
SITUATION GEOGRAPHIQUE	35°41' Est 32°39'4" Nord Environ 30 km à l'ouest d'Irbid
STATUT JURIDIQUE	Une partie du site archéologique est sous la juridiction du Département des antiquités, le reste appartenant à des particuliers. Un projet est en cours pour indemniser ces propriétaires et construire des logements pour les habitants en dehors du site archéologique.
IDENTIFICATION	Le site de l'ancienne Gadara occupe une position stratégique au sommet d'une montagne dominant le lac de Tibériade et la partie nord de la vallée du Jourdain. C'est l'endroit où se serait déroulée l'histoire des porcs des Geraséniens racontée dans le Nouveau Testament. La ville est célèbre pour avoir vu naître plusieurs hommes de lettres, dont Philodème, épicurien auteur d'épigrammes, Méléagre l'anthologiste, Ménippe le satiriste et Theodoret le rhétoricien.
HISTOIRE	Gadara apparaît pour la première fois dans l'histoire écrite lorsque Antiochos le Grand l'arrache aux Lagides au profit des Séleucides de Syrie. Elle fut reconstruite par Pompée en 63 avant J.-C. et devint une des cités du Décapole. Strabon écrit que Gadara était la ville où les Romains avides de plaisirs venaient se retirer après avoir goûté les bienfaits des sources chaudes situées en aval dans la vallée, et occupaient leurs loisirs en assistant à des représentations dans les théâtres de la ville. Plusieurs campagnes de fouilles ont été effectuées sur ce site par l'Institut évangélique allemand. Elles ont montré que le site avait successivement été occupé aux époques hellénistique, romaine et byzantine et au début de l'ère islamique. Un grand établissement de bains, un mausolée romain et une église byzantine au plan carré ont été découverts et en partie restaurés et consolidés.
BIBLIOGRAPHIE	U. Lux, "Des Mosils fussboden eine's spaltiken Bades in Ummges" <u>ZDPV</u> Vol.82 (1966), 62-70.



QUSAIR AMRA

PROVINCE OU REGION	Azraq
SITUATION GEOGRAPHIQUE	36°34'8" Est 31°47'9" Nord Environ 85 km à l'est d'Amman
STATUT JURIDIQUE	Bien national
PROPRIETAIRE	Département des antiquités
IDENTIFICATION	Le bâtiment comprend trois éléments principaux :  A) Une salle d'audience mesurant 8,5m x 7,5m. Elle est divisée en trois secteurs par deux arches brisées transversales et couvertes par trois voûtes parallèles en tunnel.  B) Les thermes, composés de trois pièces : le vestiaire (Apodyterium), la chambre tiède (Tepidarium) et la chambre chaude (Calidarium).  C) Les structures hydrauliques.  L'élément remarquable qui justifie l'inscription de ce monument sur la Liste du patrimoine mondial est constitué par les fresques qui couvrent presque toutes les surfaces intérieures. Ces fresques représentent des scènes de chasse, de bain et de danse. En outre, le calidarium, dont le plafond est en forme de voûte, est décoré d'un zodiaque. Cette décoration est le premier exemple de représentation de la voûte céleste sur une surface hémisphérique au lieu d'une surface plane.
HISTOIRE	Qusair Amra est un des plus anciens spécimens de bains islamiques. Il remonte à la première moitié du VIII <sup>e</sup> siècle et, plus précisément, au règne du calife umayyade Al- Walid Ier (705-715 après J.-C.). Ces bains furent redécouverts par le voyageur autrichien Alois Musil en 1898. Peu de temps après, Musil y revint à deux reprises, la dernière fois en compagnie d'un peintre,

Meilich : après avoir vu les fresques, celui-ci en fit des copies qui furent publiées par l'Académie de Vienne. Depuis que Musil les a redécouvertes, les fresques ont été noircies par la fumée des feux de camp des Bédouins qui, au printemps, plantaient leurs tentes près du monument. Conscient de la fragilité et de la détérioration des fresques, le Département des antiquités de Jordanie a chargé une équipe espagnole du Musée national de Madrid de nettoyer les fresques et de consolider le bâtiment. Cette tâche a été accomplie au cours de trois campagnes, en 1971, 1972 et 1973. Les résultats de ces travaux ont été publiés dans un ouvrage admirable qui comprend des plans détaillés, des coupes et des photographies en couleur de bonne qualité.

#### BIBLIOGRAPHIE

- A. Musil, Qusejr Amra, 2 volumes (Vienne, 1907).
- K.A.C. Creswell, Early Muslim Architecture, nouvelle édition (New York, 1979) Vol. I, deuxième partie, p. 390-440. On trouvera dans cette publication une bibliographie complète présentée chronologiquement.
- M. Almagro et-al, Qusayr Amra : Residencia y Baños Omeyas en el Desierto de Jordania (Madrid, 1975).

K A R A K

PROVINCE OU REGION	District de Karak
SITUATION GEOGRAPHIQUE	90 km au sud d'Amman
STATUT JURIDIQUE	Le château est un bien national administré par le Département des antiquités.
IDENTIFICATION	Château des croisés avec apports ultérieurs de l'époque mamelouk.
HISTOIRE	La ville de Karak est l'ancienne Qir Moab de la Bible, qui faisait partie du territoire moabite. A la fin de la période hellénistique, la ville portait le nom de "Kharkha" (c'est-à-dire ville). Le christianisme pénétra très tôt dans cette ville qui, au Ve siècle, avait un évêque et abritait la très vénérée "Eglise de Nazareth". Le château a été construit en 1142 par les Croisés qui s'efforçaient de consolider leur domination sur le territoire troublé de Transjordanie et d'interrompre les communications entre l'Egypte et la Syrie. La ville tomba aux mains des Ayyubides en 1188 et, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, le château fut agrandi et renforcé. En son état actuel, le château est un des plus beaux spécimens de l'architecture militaire. Ses murs sont renforcés de tours rectangulaires en surplomb et entourés de fossés et de surfaces pavées en certains endroits.
BIBLIOGRAPHIE	- T.S.R. Boase, Castles and Churches of the Crusading Kingdom (New York, 1967).

TABAQAT FAHL (PELLA)

PROVINCE OU REGION                      Partie nord de la Vallée du Jourdain.  
District d'Irbid.

SITUATION GEOGRAPHIQUE                35°37' Est  
32°27' Nord

STATUT JURIDIQUE                        Le site archéologique est en grande partie  
considéré comme bien national.

PROPRIETAIRE                            Le Département des antiquités.

IDENTIFICATION                        Le site correspond à une superficie  
presque rectangulaire de 390 m de long sur  
225 m de large. Il en est pour la première  
fois fait mention sous son ancien nom  
sémitique de "Phylum" dans les textes  
égyptiens du XIXe siècle av. J.-C. Des  
sépultures découvertes sur le site indiquent  
qu'il était déjà occupé aux périodes  
moyenne et récente de l'âge du bronze  
(2700 à 1200 av. J.-C.). A la fin de la  
période hellénistique, le site faisait  
partie de la ligue des cités autonomes du  
Décapole. Il passa ensuite successivement  
sous la domination romaine, byzantine et  
islamique.

HISTOIRE                                Des silex et des poteries primitives trouvés  
près de Pella indiquent que le site était  
déjà occupé au Néolithique et au Chalcolithique.  
Au milieu et à la fin de cette  
période, la prospérité de la cité reposait  
sur l'industrie et le commerce. A l'époque,  
Pella avait des contacts commerciaux et  
culturels avec l'Egypte, la Syrie et Chypre.  
Les preuves de l'occupation du site à l'âge  
du fer sont plutôt minces, mais à l'époque  
hellénistique Pella était à nouveau une  
cité prospère. En 83-82 av. J.-C., Pella  
fut envahie par Alexandre Jannée, souverain  
asmonéen de Palestine. La cité fut libérée  
du joug asmonéen par Pompée en 63 av. J.-C.  
et devint membre du Décapole. Le christia-  
nisme arriva très tôt à Pella - dès le  
Ier siècle de l'ère chrétienne - après  
l'exode de la communauté chrétienne de  
Jérusalem vers l'an 67 ap. J.-C. Au Ve  
siècle, Pella était une ville chrétienne

et était le siège d'un évêché. En 634, Pella passa sous la domination arabe et, en 746, un violent tremblement de terre y détruisit de nombreux monuments et édifices.

Le nom de "Pella", qui évoque le lieu de naissance d'Alexandre le Grand en Macédoine, est une adaptation grecque d'un nom géographique antérieur.

Les premières fouilles archéologiques sur ce site ont été effectuées au printemps 1967 sous la direction de R.H. Smith du Collège de Wooster, Ohio. Toutefois, les fouilles furent interrompues à la suite de la guerre entre les pays arabes et Israël en 1967, et les travaux ne reprurent qu'en 1978. A cette date, l'équipe du Wooster College a été renforcée par celle de l'Université de Sydney (Australie), qui était dirigée par Basil Hennessy et Anthony McNicoll. Les fouilles ont permis de dégager deux temples romains, trois églises byzantines, un bâtiment civil, un odéon et une série de bâtiments résidentiels de l'époque des Umayyades. Des colonnes tombées à terre ont été redressées et des travaux de consolidation ont été effectués par le Département des antiquités de Jordanie.

#### BIBLIOGRAPHIE

R.H. Smith, Pella of the Decapolis (Londres, 1973).

-----